

# PROCÈS-VERBAL

---

**Titre :** Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

**Lieu :** Par TEAMS

**Date :** Le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

**Heure :** 19 heures

## Personnes présentes :

Nancy Chamberland	Isabelle Asselin, <i>présidente</i>
Marie-Joëlle Côté	Marie-Laurence Lévesque Pauzé, <i>vice-présidente</i>
Marie-Josée Latouche	Catherine Gilbert Gagné, <i>secrétaire de séance</i>
Sabrina Langlois	Marie-Andrée Létourneau, <i>directrice adjointe des services complémentaires</i>
Jonathan Landry	
Joannie Proulx-Gaumond	

---

## 1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

- Mme Marie-Andrée Létourneau salue les membres du comité et les remercie pour leur présence.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Isabelle Asselin, présidente, fait la lecture de l'ordre du jour. M. Jonathan Landry demande d'ajouter le sujet « *Camp d'été* » au Point 12 : *Affaires diverses*. Mme Marie-Josée Latouche propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé.

## 3. Vérification du quorum

Mme Marie-Andrée Létourneau annonce que le quorum est atteint car cinq parents sur les sept inscrits au comité sont présents ce soir.

## 4. Question du public

Il n'y a aucune question du public.

## 5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 4 février 2026

Mme Isabelle Asselin poursuit avec le procès-verbal de la dernière rencontre. Elle indique que puisque les membres l'ont reçu à l'avance, la lecture peut être exemptée. Elle vérifie auprès des membres présents s'ils ont remarqué des choses à modifier, des coquilles ou des incohérences. Ce n'est pas le cas, tout est conforme.

Mme Marie-Andrée Létourneau avise le comité qu'un suivi a été effectué concernant l'absence de quorum lors des rencontres précédentes. Après consultation des parents, il ressort que les difficultés de participation étaient surtout liées à des contraintes d'horaire ou à des oublis, et non à un problème structurel. Des rappels ont été faits, ce qui a permis d'obtenir le quorum cette fois-ci. Mme Marie-Andrée Létourneau souligne la participation des parents ce soir et les en remercie.

L'autre point de suivi porte sur l'évolution des plaintes reçues au CSSCS. L'analyse réalisée avec la responsable de leur traitement montre qu'il est encore difficile de dégager des tendances, puisque le processus est très récent. En 2023-2024, seulement 2 plaintes ont été enregistrées (année partielle et processus peu connu), alors qu'il y en a eu 15 en 2024-2025. Mme Marie-Andrée Létourneau précise que cette augmentation doit être interprétée avec prudence, notamment en raison d'une meilleure connaissance du processus. Les situations sont d'abord traitées au niveau de l'école avant d'être formalisées en plaintes si nécessaire. Une analyse plus approfondie des tendances pourrait être envisagée dans les prochaines années, lorsque le processus sera mieux établi. Toutefois, il demeure difficile de catégoriser précisément les plaintes, car certaines touchent plusieurs domaines. Enfin, les données présentées concernent uniquement une clientèle spécifique et non l'ensemble des plaintes.

Cela conclut les suivis présentés et Mme Marie-Josée Latouche propose l'adoption de l'ordre du jour tel que soumis et est secondée par Mme Sabrina Langlois.

## **6. Organisation des services aux élèves intégrés et en classe d'adaptation scolaire au primaire pour l'année scolaire 2026-2027**

Mme Marie-Andrée Létourneau présente l'état d'avancement de la planification des services éducatifs spécialisés pour l'année scolaire 2026-2027. Elle rappelle que cette opération, amorcée au cours de l'hiver, consiste à analyser les demandes d'admission en classes d'adaptation scolaire, à valider l'admissibilité des élèves selon les critères établis et à déterminer les regroupements les plus appropriés. Le processus vise à s'assurer que chaque élève soit placé dans le milieu répondant le mieux à ses besoins, soit en classe régulière ou en classe d'adaptation scolaire. L'analyse tient compte de la localisation des élèves, de la vocation des classes et de la composition optimale des groupes. Il y a 16 classes d'adaptation scolaire confirmées pour l'année scolaire 2026-2027.

### **Nouveau projet à l'école de l'Étincelle (Saint-Charles-de-Bellechasse)**

Un nouveau pôle d'expertise est créé à l'école de l'Étincelle, qui accueillera trois classes destinées à des élèves présentant des besoins importants sur le plan de l'autonomie, notamment en lien avec une déficience intellectuelle, avec ou sans trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Ces classes bénéficieront :

- d'enseignants spécialisés en la matière
- de techniciens en éducation spécialisée (TES)
- de préposés aux élèves handicapés (PEH)
- d'un soutien professionnel accru (possiblement assuré par une TS)

L'école hébergera également un projet pédagogique alternatif basé sur la pédagogie Freinet. Les classes d'adaptation scolaire occuperont un étage distinct, tout en permettant certaines occasions de mixité avec les élèves du régulier, notamment lors des récréations et de projets communs.

## **Les autres pôles de services**

**École de la Nouvelle-Cadie** : 4 classes (déficience intellectuelle légère, déficience langagière, TSA et comportement).

**École Beaubien** : 5 classes (2 en déficience intellectuelle, 1 en TSA, 1 en comportement, 1 en langage).

**École Saint-François-Xavier** : 2 classes, dont une hétérogène.

**École Chanoine-Ferland** : 1 classe hétérogène (relocalisation de celle de l'école de la Colline).

**École Saint-Joseph (Saint-Pamphile)** : 1 classe hétérogène.

## **Questions des membres**

### **Hauteur des services TES**

Une membre demande si le tableau présenté indique le nombre d'heures de service TES attribuées à chaque classe. Mme Marie-Andrée Létouneau précise que le tableau indique seulement la présence du service, sans préciser la hauteur de service. Les allocations finales seront confirmées d'ici la fin du mois de mai.

### **Services centralisés au primaire**

Les services centralisés prévus pour les élèves intégrés en classe régulière sont présentés :

126 élèves ayant un code de difficulté reconnu

60 heures/semaine en orthopédagogie

718 heures/semaine en TES

72 heures/semaine en PEH

De plus, pour neuf enfants du préscolaire présentant des besoins significatifs, 90 heures/semaine de services en éducation spécialisée sont déjà prévues.

Les allocations varient selon plusieurs facteurs, notamment l'âge de l'élève et la nature de ses besoins. Les heures présentées sont sur une base hebdomadaire.

### **Comparaison avec l'année précédente**

En réponse à une question concernant l'évolution des heures allouées, Mme Marie-Andrée Létouneau indique que des critères de priorisation plus stricts ont été appliqués en raison d'un dépassement budgétaire important par les années passées. Une deuxième vague de réinvestissement pourrait être effectuée selon les soldes disponibles.

### **Critères de regroupement**

Un parent s'interroge sur l'importance accordée à l'âge dans la composition des classes. Mme Marie-Andrée Létouneau explique que l'âge n'est pas un critère d'admissibilité, mais qu'il est pris en compte lors du regroupement afin d'assurer la meilleure composition possible. Lorsque des écarts importants d'âge soulèvent des préoccupations, des solutions alternatives peuvent être envisagées.

## **Relocalisation de la classe d'adaptation à l'École Chanoine-Ferland**

Une membre souligne qu'il s'agit d'une école de cycles qui n'accueille habituellement que des élèves du premier et du deuxième cycle du primaire. Cela pourrait limiter les occasions de socialisation des élèves plus vieux de la classe d'adaptation avec enfants de leur âge. Mme Marie-Andrée Létourneau confirme que cet élément a été considéré, mais que d'autres facteurs ont été jugés prépondérants, notamment la réduction du temps de transport pour les élèves.

## **Mixité à l'école de l'Étincelle**

En réponse à une question, Mme Marie-Andrée Létourneau précise que les élèves des classes spécialisées ne fréquenteront pas le service de garde du dîner avec les autres élèves en raison de leurs besoins particuliers. Toutefois, des interactions sont envisagées lors des récréations et à travers divers projets.

## **Programmes d'enseignement**

Un parent demande quel programme pédagogique est utilisé en classes d'adaptation scolaire. Mme Marie-Andrée Létourneau explique que la majorité des élèves suivent le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), avec des modifications adaptées à leurs capacités. Les élèves présentant une déficience intellectuelle (moyenne à sévère) peuvent suivre le programme CAPS.

Elle précise également que :

- Les élèves ayant un TSA suivent généralement le PFEQ
- La pédagogie est adaptée selon les besoins
- Les enseignants sont majoritairement formés en adaptation scolaire et soutenus par des conseillers pédagogiques et des communautés de pratique.

## **7. Organisation centralisée des classes au secondaire pour l'année scolaire 2026-2027**

Mme Marie-Andrée Létourneau présente les quatre classes centralisées du secondaire :

**École secondaire Saint-Charles** : 1 classe CFA pour 11 élèves.

**École secondaire Louis-Jacques-Casault** :

- 2 classes CFA utilisant les programmes CAPS ou Défi
- 1 classe destinée aux élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles relevant de la psychopathologie.

Ces classes bénéficient de services d'enseignants, de TES, de PEH ainsi que de professionnels, notamment en psychoéducation.

## **Orthopédagogie et dyslexie**

Une question est posée concernant la fin du financement centralisé d'heures d'orthopédagogie pour les élèves ayant un diagnostic de dyslexie ou de dysorthographe. Il est confirmé que ces élèves ne sont plus automatiquement priorisés dans l'allocation centralisée, mais que les écoles peuvent continuer à offrir du soutien à même leurs ressources. L'impact global est estimé à environ 14 heures pour l'ensemble du CSSCS.

## **8. Entente de scolarisation pour l'année scolaire 2026-2027**

Mme Marie-Andrée Létourneau présente les ententes de scolarisation avec des établissements à vocation régionale :

**École Anne-Hébert** : aucun élève en 2026-2027

**École Oraliste de Québec** : aucun élève en 2026-2027

**École Madeleine-Bergeron** : 3 élèves

**Centre psychopédagogique de Québec** : 3 élèves.

Des travaux régionaux sont en cours afin d'harmoniser les processus de référence et d'admission à ces établissements spécialisés.

## **9. Modification aux règles de régie interne**

La mise à jour des règles de régie interne est présentée par Mme Marie-Andrée Létourneau afin de refléter la tenue actuelle des rencontres en mode virtuel.

Une discussion a lieu concernant l'heure de début des rencontres. Bien que certains parents aient indiqué qu'un début à 19 h 15 pourrait faciliter la routine familiale, les membres conviennent de maintenir l'horaire actuel de 19 h à 20 h.

**CCE -01-04-26-01** : Il est proposé par Mme Marie-Josée Latouche et adoptée à la majorité que les règles de régie interne stipulent que les réunions se tiennent virtuellement à compter de 19 h 00.

## **10. Ressources à partager**

Mme Marie-Josée Létourneau propose la création d'un document partagé ou d'un espace dans Teams permettant de regrouper les ressources et références mentionnées au cours des rencontres. Cette suggestion est accueillie favorablement.

## **11. Mot du délégué au Comité de parents**

Le représentant au comité de parents indique qu'aucune information particulière n'est à transmettre à cette étape. Une prochaine rencontre du comité de parents est prévue prochainement, ce qui permettra de partager davantage d'informations lors d'une future séance.

## 12. Affaires diverses

Un parent soulève les difficultés rencontrées par plusieurs familles durant la période estivale et les journées pédagogiques, notamment en raison du manque de ressources adaptées aux enfants ayant des besoins particuliers.

Plusieurs pistes sont suggérées :

- Accompagnement par l'entremise du CISSS/DPJ
- Financement via le programme Chèque emploi-service
- Soutien de la Fondation Maurice Tanguay
- Camps spécialisés de L'Arc-en-Ciel
- Services d'Horizon Soleil
- Éventuelle reprise des activités du Centre d'équithérapie La Remontée.

Les échanges exposent les défis importants vécus par les familles durant les vacances d'été.

## 13. Prochaine rencontre

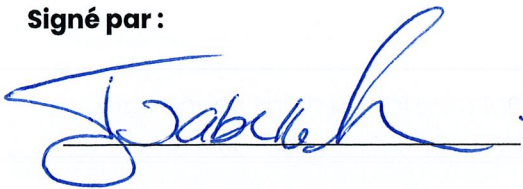
Mme Marie-Andrée Létourneau annonce que la rencontre prévue le 10 juin 2026 est annulée, puisque l'ensemble des sujets prévus au calendrier annuel a été traité. Elle indique que les parents seront contactés au début de l'année scolaire 2026-2027 afin de confirmer leur intérêt à poursuivre leur participation au comité.

## 14. Levée de la rencontre

Après les remerciements de Mme Marie-Andrée Létourneau pour l'implication des membres du comité EHDAA, M. Jonathan Landry propose la levée de la séance.

Fin de la séance : 20h16

Signé par :



Isabelle Asselin, présidente

Date : 12 juin 2026



Catherine Gilbert Gagné, secrétaire de séance

Date : 16 juin 2026